



Exposition Sous les serres, le désert à Bourgneuf-en-Mauges (49). Crédit photo Confédération Paysanne 49

DOSSIER

L'AGRIVOLTAÏSME ET SES MAUX

> p. 10, 11

CONF' AURA

**NON A LA LOI DUPLOMB
DNC** > p. 4

CE MOIS-CI

**Chronique
Naturaliste :**
La terreur
des escargots
> p. 15



AIN

ARTIFICIALISATION DES TERRES

> p. 7

SAVOIE

CONTRE LE LYON-TURIN !

> p. 8

HAUTE-SAVOIE

PIQUE-NIQUES ET APÉROS

> p. 9

LOIRE

MSA : ON A VOTÉ

> p. 12

PUY-DE-DÔME

GROUPES FEMMES

> p. 13

ISÈRE

LA BATAILLE DE L'AGRAINAGE

> p. 14

ALLIER

CANDIDE EST UN RÂLEUR !

> p. 16

Journal édité par
l'Association Les Éditions - Diffusions Paysannes
Siège social : 4 rue Philibert Mottin 42110 FEURS
Adresse de correspondance : 58 rue Raulin 69007 LYON
Contact Abonnements : aurapaysanne@conf-aura.fr
Directeur de la publication/rédaction : Thierry Bonnamour
Maquette : Nadège Azarias
Dessins : Ludovic Landais, Samson
Diffusion : 800 exemplaires
Comité de rédaction/publication :
Thierry Bonnamour, Anne Storrer,
Victor Poulain, Meryl Martin, Laëtitia Charvet,
Jérémy Ruzand.
Dépôt légal à parution.
ISSN : 2558-3344

PAO et Impression : Imprimerie ISP
75 rue Adamas
42210 Montrond-les-Bains
Tél. : 04 77 94 50 08
CPPAP : 1119 G 93517
N° 52 - Juillet 2025 - 7,50 €
Bouclage : juillet 2025

CONFÉDÉRATION PAYSANNE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

58 rue Raulin 69007 LYON
07 82 23 51 67
auvergnerrhonealpes@confederationpaysanne.fr



Confédération paysanne
Auvergne-Rhône-Alpes

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs



30/06/25 à Paris, mobilisation devant le Sénat contre la loi Duplomb

LE CHIFFRE DU MOIS

252

C'est le nombre de tests issus de la plus grande base de données toxicologiques du monde, ECOTOX, retenus par une équipe de chercheur-euses pour proposer une meta-analyse des effets létaux de quatre néonicotinoïdes, dont l'acétamipride, sur les abeilles mellifères et sauvages dans une étude publiée le 15 mai 2024 dans la revue Conservation Letters et relayée par le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) dont est issue une des chercheuses impliquées.

Actuellement, les organismes chargés d'évaluer les risques écologiques d'un pesticide s'appuient essentiellement sur de courtes expériences menées en laboratoire sur des abeilles mellifères domestiques (*Apis*) et seule une extrapolation des résultats prédit le risque encouru par les espèces d'abeilles sauvages (non-*Apis*) sans que celles-ci n'aient été examinées.

Or la comparaison des centaines de tests stockés dans la base de données ECOTOX crée en 2009 par l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement) révèle d'une part que dans des conditions de laboratoires constantes, la dose létale pour les abeilles mellifères variait substantiellement d'un test à l'autre mais également que les doses létales pour les abeilles sauvages étaient majoritairement inférieures à celles des abeilles mellifères.

La page du site internet du CNRS dédiée à l'étude se conclue ainsi :
« Cette recherche met non seulement en lumière une lacune cruciale dans les stratégies actuelles de gestion des pesticides, mais souligne également le besoin urgent d'approches plus précises de l'évaluation des risques écologiques »

<https://www.inee.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/nouvelles-connaissances-sur-les-risques-des-pesticides-pour-les-abeilles-sauvages>
Shahmohamadloo, R. S., Tissier, M. L., & Guzman, L. M.. Risk assessments underestimate threat of pesticides to wild bees.
Conservation Letters, publié le 15 mai 2024.

SOMMAIRE

CONF'AURA

P. 4-5-6

- NON À LA LOI DUPLOMB : DU REVENU, PAS DU DUPOMB
- Dermatose nodulaire contagieuse (DNC)
- La Conf défenseuse de l'élevage paysans devant la Préfète de région
- Seulement un tiers des installations se font avec DJA sur notre région !
- Des groupes locaux en construction sur toute la région
- La Confédération Paysanne dénonce la mise en œuvre de la nouvelle mesure MAEC Protection des Races Menacées gérée par la région AURA
- Un nouveau bureau pour la Conf' AURA

AIN

P. 7

- Contre l'artificialisation des terres agricoles du Bugey !
- Accueillir et partager
- Vie syndicale

SAVOIE

P. 8

- Les déraillantes : le convoi de l'information contre le Lyon-Turin
- Salon à la ferme pour l'autonomie alimentaire et contre les chantiers du deuxième Lyon-Turin

HAUTE-SAVOIE

P. 9

- Une journée pour parler installation agricole à Villy-le-Pelloux
- Vie syndicale
- Des tracteurs, des vélos, et un grand NON !
- Hommage à Claire
- Les pique-niques et apéros de l'été, c'est bientôt !

DOSSIER

P. 10-11

- Agrivoltaïsme : un drôle de mot pour de nombreux maux !

BULLETIN D'ABONNEMENT À

l'AURA paysanne

Prénom et Nom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

E-mail :

Je suis paysan-ne. Cochez la case si concerné-e.

RÈGLEMENT DE L'ABONNEMENT

Vous pouvez nous régler par chèque à l'ordre de :
Association Les Éditions - Diffusions Paysannes
et l'adresser par courrier au : 58 rue Raulin 69007 Lyon.

Vous pouvez également régler par virement bancaire (veuillez indiquer votre nom et prénom dans l'intitulé du virement) à partir de l'IBAN : FR76 1450 6000 0707 2017 7000 063
et le BIC : AGRIFRPP845

L'abonnement souscrit est valable :

- pour 5 numéros,
- pour un montant total de 35 € TTC, soit 34,27 € HT (TVA à 2,10%)
- Abonnement de soutien possible à 50 €/an.

L'enregistrement de votre abonnement sera effectué à réception du règlement. Pensez à photocopier ce bulletin complété, qui vous servira de reçu fiscal.



Extrait du discours de Marie-Lise & Xavier lu devant la permanence du sénateur Duplomb au Puy en Velay, le dimanche 29 juin, jour de mobilisation régionale contre la loi Duplomb.

Nous voulions vous dire au nom de la Conf un grand merci pour votre mobilisation aujourd'hui. Certain-e-s sont venu-e-s de loin pour dire NON à cette proposition de loi mortifère. Merci à toutes les orgas qui ont co-signé cet appel : l'Ardeur, la FRAB AURA, le Civam Auvergne, Terre de Liens Auvergne & Rhône Alpes, FNE AURA, le SAP AURA, le réseau des AMAP AURA, Solidaires Auvergne.

Notre alimentation, la question de l'eau, l'usage des pesticides, leur impact sur la santé des paysannes et des paysans, la vitalité des abeilles, de tous les pollinisateurs, et de nos sols, les derniers coups de pouce à une agriculture industrielle hors du temps : ce ne sont pas de petites affaires sur lesquelles quelques sénateur-trice-s et député-e-s peuvent statuer en petit comité lors d'une commission mixte paritaire. Privé de débat l'assemblée nationale ? C'est à coup sûr le peuple qui déferle pour dire non !

« *Lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur* » : pour nous paysannes et paysans cette loi portait plein de promesses... Mais ce texte passe complètement à côté de son sujet ! Premièrement, la première contrainte au métier d'agriculteur aujourd'hui est l'accès à un revenu digne. Cela passe par des prix agricoles justes et stables, une juste répartition de la valeur dans les filières, une protection de nos marchés vis à vis des dumping sociaux & environnementaux. Il s'agit de rémunérer correctement notre travail & de permettre l'accès à une protection sociale à égalité avec les autres catégories socio-professionnelles.

Deuxièmement, nous paysannes et paysans sommes en première ligne face aux pesticides. Nous n'avons pas besoin de réutiliser des molécules retirées parce que dangereuses. Nous avons besoin d'accompagnement techniques et économiques, de recherche scientifique pour nous passer des pesticides, et de soutien aux productions en Agriculture Biologique.

Troisièmement, penser qu'une des solutions au changement climatique pour l'agriculture serait la fuite en avant vers toujours plus de méga bassines et l'accaparement des ressources en eau par quelques uns au mépris d'un partage équitable de ce bien commun et au dépend de l'environnement est une aberration. Non, irriguer plus de maïs pour fournir le port de La Rochelle en maïs pour l'export n'est pas un enjeu de souveraineté alimentaire. Nous avons, parfois, besoin de retenus collinaires ou de forages pour une agriculture paysanne vivrière, nous n'avons pas besoin de méga bassines au service d'une agricultrice industrielle exportatrice.

Dernièrement, l'assouplissement des seuils des installations classées bénéficiera à quelques gros élevages industriels et facilitera la concentration des productions animales alors que l'élevage paysan plein air est lui mis en danger par l'application de normes folles !

Nous contemplons incrédules la FNSEA, les JA, et la CR apporter leur soutien à une loi contre la santé, contre la science, contre l'intérêt général. Une loi qui serait adoptée dans le catimini d'une commission contre la démocratie parlementaire et populaire.

Nous sommes les Paysannes et les Paysans ! Nous sommes le peuple ! Ne les laissons pas faire !

Xavier Fromont, porte parole de la Conf AURA
Marie-Lise Brice, porte parole de la Conf Haute Loire

LOIRE

P. 12

- Autres actions syndicales
- Vive la paysannerie !
- MSA : on a voté !

PUY-DE-DÔME

P. 13

- Trois groupes femmes dans le Puy-de-Dôme

ISÈRE

P. 14

- Le combat de la Confédération Paysanne de l'Isère contre le nourrissage de la faune sauvage et ses risques sanitaires
- Fête paysanne aux Jardins de Chérennes
- Présentation de vos nouveau-elle administrateur-riche au Conseil d'Administration

INFOS PRATIQUES

P. 15

- Petites annonces
- Chronique naturaliste : la terreur des escargots

ALLIER

P. 16

- Candide est un rôleur !
- En roue libre et en collectif

ARTICLE TECHNIQUE

P. 17

AGENDA DU RÉSEAU

P. 18

PORTRAIT DE FERME

P. 19-20

- Une ferme sur-mesure
- Miel du Forez